

Fiche version

Paie

BU HCM – Cegid HR Sprint

Niveau : Document Public Mise à jour : Janvier 2024 Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

cegid

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les évolutions, les corrections et les améliorations de l'application Cegid HR Sprint.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	Janvier 2024
Destinataires	Clients – Collaborateurs Cegid

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

Références du document

Modifié le	Pour la version	Info	Exe
Janvier 2024	Version 11 Edition 09 MAJ Janvier 2024 – On Demand	Corrections	11.09
Décembre 2023	Version 11 Edition 09 MAJ Décembre 2023	Évolutions fonctionnelles Améliorations / corrections	11.09

SOMMAIRE

Ré	férences du document3
SC	MMAIRE4
1.	Installation et mises à jour5À lire avant installation5Nouveau contrôle à l'installation d'un patch5Accès aux nouvelles commandes ou nouveaux menus5DSN CT 2024 (points de vigilance)5
2.	Programme d'amélioration continue6
3.	Corrections – Edition 09 – Maj Janvier 20247
4.	Evolutions – Edition 09 – Maj Décembre 2023
	CT 2024 : Evolution des données
	Caisse congés payés – Alimentation DSN du Bloc 6529
	Rappel activité – Contrôle sur la période de rappel35
	Intermittents – Nouveaux types pour attestation AEM
5.	Corrections – Edition 09 – Maj Décembre 2023

1. INSTALLATION ET MISES A JOUR

À lire avant installation

Avant toute installation ou mise à jour de version, nous vous recommandons de vous reporter à la rubrique "A lire avant installation", accessible depuis la page d'accueil du support d'installation.

Nouveau contrôle à l'installation d'un patch

Un contrôle est réalisé avant le lancement de l'installation d'un patch : l'édition correspondant au patch doit être impérativement installée pour pouvoir procéder à son installation.

Accès aux nouvelles commandes ou nouveaux menus

L'accès aux nouvelles fonctionnalités est, par défaut, refusé. Pour autoriser l'accès à une commande ou à un menu, vous devez paramétrer les droits d'accès dans le module Administration - menu Utilisateurs et accès - commande Gestion des droits d'accès.

Vous pouvez vous reporter dès maintenant à l'aide en ligne disponible dans le produit.

DSN CT 2024 (points de vigilance)

Le chapitre DSN 2024 documente les éléments nouveaux et modifiés pour la mise en œuvre du cahier technique 2024 de la DSN (échéances au 05/02/2024 ou 15/02/2024). La mise en place de ces nouveautés implique l'installation impérative de la version 11 Edition 09 de décembre 2023 et ultérieure, ainsi que l'intégration du plan de paie de décembre 2023 à minima.

2. **PROGRAMME D'AMELIORATION CONTINUE**

Le programme d'amélioration de nos produits doit nous permettre de mieux répondre à vos besoins en cartographiant les usages de nos produits et en identifiant la manière dont vous les utilisez afin de mieux orienter nos développements ou notre documentation et ainsi améliorer la productivité dans l'usage de nos produits.



Les éléments identifiés, susceptibles de nous être transmis, sont consultables dans l'application par les utilisateurs habilités via la fonction Cegid Data Collect, accessible par le menu Administration > bouton [Autorisation de la collecte].

Finances	Administration/Outils > Outils > Cegid Data Collect
Paie-RH	Administration > Traitements > Utilitaires > Cegid Data Collect
MT&S	Administration > Traitements

Exemple de données collectées en Paie-RH :

С	egid Data collect		_								
1	Favoris		• 曲 田 🕒 🗃 🖣	₩ 🗭 🚔							
1	Société	St	andards Avancés								
2	Utilisateurs et accès		Numéro de la version			A Date	de la collecte	01/01/1900		à	31/12/2099
Ī	Menus Hiérarchie		Code applicatif	<-	<tous>></tous>	▼ Code	de la requête				
G	🐉 Traitements	F	Filtres								
H	- Export ASP		Numéro de la version	Date de la collecte	Code de la requête	Valeur de type boolean	Valeur de type date	Valeur de type double	Valeur de type integer	Valeu	r de type chaine
	Journal évènements	•	11.5.300	14/10/2019	Monnaie de tenue dossier					Euro	
			11.5.300	14/10/2019	Pays du dossier					FRANCE	
	 Emplois mémos/photos 		11.5.300	14/10/2019	Nombre d'établissements				4		
	Event Califa CD		11.5.300	14/10/2019	Gestion d'établissements (Parsoc)					-	

Vous pourrez alors constater qu'aucune donnée nominative n'est collectée. Lors du premier accès à l'application, l'administrateur sera interrogé sur sa volonté de participer à ce programme d'amélioration par la question : Souhaitez-vous participer à notre programme d'amélioration continue ? Vous pourrez, le cas échéant, à tout moment revenir sur votre décision.

Le fait de participer à ce programme reste optionnel et non définitif. En effet, la réponse initiale apportée lors de la première utilisation du produit peut être revue ultérieurement et à tout moment en cliquant sur l'icône Autorisation de la collecte de l'écran des données recensées. Cela fera apparaître l'écran suivant sur lequel il est possible de revenir sur l'option activée :

Autorisation de la collecte		
	0	×
Caroline MARTINI a autorisé CEGID à collecter automatiquement le informations d-dessous le 13/11/2017.	ŝ	
Refuser l'envoi		
		\checkmark

Espérant que vous accepterez de contribuer à ce programme.

3. CORRECTIONS – EDITION 09 – MAJ JANVIER 2024

Programme	Référence	Sujet
Génération comptable	PRB0136212	EXPORT TRA - Impossible de générer les écritures comptables
Administration Comptable	PRB0136135	Administration Comptable > Structures : Message d'erreur lors de l'accès aux comptes auxiliaires

4. EVOLUTIONS – EDITION 09 – MAJ DECEMBRE 2023

DSN Cahier Technique 2024

Le bulletin calculé sur une période de 2024 (dès le bulletin de janvier 2024) sera intégré dans la **DSN mensuelle** générée avec la nouvelle version de norme : **CT3 : Phase 2024**. La génération de la **DSN CT2024** nécessite le téléchargement du plan de paie de décembre 2023.

Lors du calcul de la DSN mensuelle, cette nouvelle version conditionne le cahier technique de la DSN au mois de déclaration :

- Déclaration mensuelle **Décembre 2023** : calculée avec la norme 2019 **CT3 Phase 3 2023**
- Déclaration mensuelle Janvier 2024 : calculée avec la norme 2020 CT3 Phase 3 2024.

Informations pour la génération :							
Session de paie de	Janvier	▼	2024	Période de	01/01/2024	à 31/01/2024	
Fraction				Envoi Réel			
Emetteur	001		+++	Version de la norme	CT3 : Phase 3 2024		V
]	

Si la norme **CT2024** n'est pas sélectionnée en génération mensuelle ou à partir du suivi des envois, on obtient le message suivant :

i	Informations de l'envoi
A partir de 2	024, la déclaration devrait être produite au format CT 2024
	<u>o</u> ĸ

Les **signalements** Arrêt de travail, FCU et Amorçage des données variables doivent être générés à la norme 2024 seulement à partir de la date d'ouverture du CT 2024 communiquée sur net-entreprises. La date d'ouverture n'est pas encore connue à date ; chaque année, cette date se positionne la 4^e semaine de janvier (23/01/2023 pour le CT 2023).

CT 2024 : Evolution des données

Rémunération – Nouvelles nature de prime

- 048 Indemnité de résidence
- 907 Potentiel nouveau type de prime B
- 908 Potentiel nouveau type de prime C
- 909 Potentiel nouveau type de prime D
- 910 Potentiel nouveau type de prime E

Rémunération - Modification d'intitulé de nature de prime

L'intitulé de la nature de prime 029 - Prime liée au rachat des jours de RTT avec période de rattachement spécifique est modifié et devient 029 - Prime liée au repos compensateur ou au rachat des jours de RTT avec période de rattachement spécifique

Rémunération – Nouveaux Autres éléments

- Potentiel nouveau type autre élément de revenu brut D
- Potentiel nouveau type autre élément de revenu brut E

Motif d'absences – Nouveaux motifs de suspension DSN

- 677 Disponibilité pour élever un enfant âgé de moins de 12 ans
- 686 Contrat suspendu pour expatriation
- 687 Potentiel nouveau motif de suspension D
- 688 Potentiel nouveau motif de suspension E

Cotisation – Nouveaux Autres composant de base assujettie

- 28 Potentiel nouveau type de composant de base assujettie D
- 29 Potentiel nouveau type de composant de base assujettie E

Cotisation – Nouveaux Codes cotisation individuelle

- 917 - Potentielle nouvelle cotisation D



- 918 - Potentielle nouvelle cotisation E

Cotisation – Code cotisation individuelle 916

L'intitulé du code 916 - Potentielle nouvelle cotisation B est corrigé et devient **Potentielle nouvelle cotisation C**.

Cotisation – Nouveaux codes cotisation imputable à l'établissement

- 095 Potentielle nouvelle cotisation établissement D
- 096 Potentielle nouvelle cotisation établissement E

Contrat de travail - Intitulé du contrat code 41

L'intitulé du contrat code 41 - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi devient **Parcours Emploi Compétences / CUI - CAE**

Contrat de travail – Nouveaux cas de mise à disposition externe

- 04 Individu d'une agence de mannequin mis à disposition
- 05 Individu d'une entreprise de travail à temps partagé (ETTP) mis à disposition

Régularisation de cotisation MSA – Nouveaux codes

- 140
- 141

Régularisation de base assujettie – Nouveaux types de base assujettie

- 05 Assiette du forfait social
- 59 Base contrat d'emploi pénitentiaire 1
- 60 Base contrat d'emploi pénitentiaire 2

Contrat de travail – Mise à jour de libellés des motifs de fin de contrat

- L'intitulé du motif de rupture code 26 Rupture pour motif éco. dans le cadre d'un contrat de sécurisation pro. CSP devient **Rupture pour motif économique suite** à l'acceptation d'un CSP
- L'intitulé du motif de rupture (DSN uniquement) Transfert société devient Ne pas utiliser - (DSN uniquement) Transfert société

Contrat de travail - Nouveaux motifs de fin de contrat

- 117 Licenciement pour motif économique suite au refus d'un CSP
- 118 Fin de contrat d'appui au projet d'entreprise



CT 2024 : Nouvelle rubrique S21.G00.30.029 - Libellé du pays de naissance

Dans l'objectif de limiter les conflits au niveau du Système National de Gestion des Identifiants (SNGI) dû à de nombreuses erreurs déclaratives de la rubrique Lieu de naissance - S21.G00.30.007 pour des individus nés à l'étranger : Une nouvelle rubrique est attendue en DSN pour déclarer le pays de naissance d'un salarié né à l'étranger.

La rubrique **S21.G00.30.029 - Libellé du pays de naissance** devra être alimentée dans le cas des salariés nés à l'étranger dont le code département de naissance est 99 et dont le lieu de naissance (commune de naissance) n'est pas connu. La rubrique S21.G00.30.029 doit reprendre dans ce cas le libellé du pays de naissance indiqué dans la rubrique S21.G00.30.015 – Pays de naissance.

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2638



Dans l'application une nouvelle fonction DSN est créée, la fonction IN66 PaysNaissanceEtranger.

Prédéfini	CEGID	Code	IN66		Libellé	PaysNaissanceEtranger	
Résultat attendu	Alphanumérique 🛛 🔻	Thème DSN	Individu	▼	Libellé abrégé	PaysNaissanceEtra	
Commentaire							
				01	(FSA PSA	PAYSNAISSANCEETRG)	
Ligne n°	01						
Condition							
Parenthèse début	30						
Premier opérande	Fiche salarié	w F	SA_PAYSNAISSANCEETRG				
Opération	V						

Cette fonction récupère le libellé du pays de naissance qui est indiqué dans la fiche salarié.

Cegid HR Sprint – Fiche version Edition Décembre 2023



	Identité - Salarié :	: 0000000028 PAYSNAISSANCE BIS TEST BIS		
🔒 💼 🖨 🗰 💻	🕋 🗒 66 🖡 🛪 🖧 🌾 🎉	A	0	×
Identité Etat Civil Emploi	Affectation Profils Autres Profils	s Contrat DADS / Fiscal Zones libres Prélèvement à la source		
Etat civil		Carte de séjour		
Nationalité	Française 🔍	Nº carte		
Date de naissance	22 mars 1976	Délivré par		
Pays	CROATIE	Expire le 01 janv. 1900		
Département	99			
Commune				

Notez : La tablette des pays proposés est consultable dans le menu Paramètres > Dossier > Pays.

Le code pays qui sera repris en DSN est celui du champ Code ISO2 et le libellé celui du champ Libellé complet.

🔒 💼 🚔			0	×
		Code	Pays	*
Code HRV	Nom court CROATIE	DOM	REPUBLIQUE DOMINICAINE	
		DZA	ALGERIE	
Libellé complet	CROATIE	EGY	EGYPTE	
		ESP	ESPAGNE	
	Utilise des régions	EST	ESTONIE	
	Maarkaa da Nut	ETH	ETHIOPIE	
	Membre de l'UE	FIN	FINLANDE	
	Pave limitrophe	FJI	FIDJI	
	Pays initia oprie	FLK	ILES MALOUINES	
Devise principale	< <non renseigné="">></non>	FRA	FRANCE	
		GAN	GHANA	
Code becaution			ROYAUME-UNI	
Code bancaire		GEO	GEORGIE	
		GGY	GUERNESEY	
Code ISO2	HR Drapeau	GHA	GABON	
		GIB	GIBRALTAR	
Nationalité	Croate	GIN	GUINEE	
		GMB	GAMBIE	
Langue principale	< <non renseigné="">></non>	GRC	GRECE	
		GRD	GRENADE	
		GTM	GUATEMALA	
Code Identifiant		HKG	HONG KONG	
		HRV	CROATIE	
Structure code NIF		HTI	HAITI	
		HUN	HONGRIE	
		IDN	INDONESIE	4
			•	\checkmark

Accès Paramètres > DSN > Affectations DSN

Une nouvelle affectation DSN est créée, l'affectation IN66.

Cette affectation récupère la fonction IN66.

	Affectations DSN : IN66	
🔒 💼 🗮 🖿		0 X
Caractéristiques		
Prédéfini	CEGID	
Version de la norme	CT3 : Phase 3 2024	
Identifiant	IN66	
Donnée DSN	Individu.PaysNaissanceEl	
Type de champ	Fonction	
Champ	IN66 PaysNaissanceEtranger	
Méthode d'alimentation	Affectation niveau unique	

Exemple dans l'application pour un salarié né en Croatie et dont le lieu de naissance (commune de naissance) n'est pas connu.

Accès Paie > Salariés > Fiche salarié > onglet Etat civil

	identite - Salarie	: 0000000028 PAYSINAISSANCE DIS TEST DIS	
🔒 前 🕒 过 💻	合 慶 68 🧯 🖬 🕷 🔻 🦂		0 X
Identité Etat Civil Emploi	Affectation Profils Autres Profils	Contrat DADS / Fiscal Zones libres Prélèvement à la source	
Etat civil Nationalité	Française	Carte de séjour	
Date de naissance	22 mars 1976	Délivré par	
Pays	CROATIE	Expire le 01 janv. 1900	
Département	99		
Commune			



Après génération de la DSN mensuelle en version de norme CT3 : Phase 3 2024, on constate dans DSN Link que la rubrique S21.G00.30.029 - Libellé du pays de naissance est bien alimentée avec le libellé du code Pays de naissance.

10/2023 MENSUELLE Ref : 2 Siret : 37915832200097 WEB Créé	291461512154916 ASSISTANCE AND CO e 26 octobre 2023 07:31	Normale Fraction : 1/1 Dépôt	: Général CT : P24V0	1	
Nom : PAYSNAISSANCE BIS	Prénom : TEST BIS	Nir : 27603	99234678	Matricule : 0000000028	
Individu Compte Professionnel de Prév	ention (Ex-Pénibilité) Don	nnées complémentaires			
- Individu \$21.G00.30					
Numéro d'inscription au répertoire	2760399234678		\$21.G	00.30.001 Individu. Identifiant	
Nom de famille	PAYSNAISSANCE BIS		\$21.G	00.30.002 Individu.NomFamille	
Nom d'usage	PAYSNAISSANCE BIS		\$21.G	00.30.003 Individu.NomUsage	
Prénoms	TEST BIS		\$21.G	00.30.004 Individu. Prenoms	
Sexe	02 - féminin		\$21.G	00.30.005 Individu. Sexe	
Date de naissance	22031976		\$21.G	00.30.006 Individu. DateNaissance	
Lieu de naissance			\$21.G	00.30.007 Individu.LieuNaissance	
Numéro, extension, nature et libélle de la voie	TEST		\$21.G	00.30.008 Individu. Voie	
Code postal	69005		\$21.G	00.30.009 Individu. CodePostal	
Localité	LYON		\$21.G	00.30.010 Individu.Localite	
Code pays			\$21.G	00.30.011 Individu.CodePays	
Code de distribution à l'étranger			\$21.G	00.30.012 Individu. CodeDistribution	
Codification UE	01 - France		\$21.G	00.30.013 Individu. CodificationUE	
Code département naissance	99		\$21.G	00.30.014 Individu. DepartementNai	ssance
Code pays de naissance	HR - CROATIE		\$21.G	00.30.015 Individu. PaysNaissance	
Complément de la localisation de la construction	n		\$21.G	00.30.016 Individu. ComplementCon	struction
Service de distribution, complément de localisation de la voie			S21.G	00.30.017 Individu. ComplementVoie	9
Adresse mél	sribeiro@cegid.com		\$21.G	00.30.018 Individu. Mel	
Matricule de l'individu dans l'entreprise	000000028		\$21.G	00.30.019 Individu. Matricule	
Numéro technique temporaire			\$21.G	00.30.020 Individu.NTT	
Statut à l'étranger au sens fiscal			\$21.G	00.30.022 Individu. StatutEtranger	
Cumul emploi retraite	01 - Non		\$21.G	00.30.023 Individu. CumulEmploiRet	traite
Niveau de formation le plus élevé obtenu par l'individu			S21.G	00.30.024 Individu. NiveauFormation	nPlusEleveIndividu
Niveau de diplôme préparé par l'individu			\$21.G	00.30.025 Individu.NiveauDiplomeP	repare
Libellé du pays de naissance	CROATIE		S21.G	00.30.029 Individu.LibellePaysNaiss	5

CT 2024 : FCTU - Nouvelle rubrique S21.G00.50.020 - Mois DSN mensuelle de rattachement des éléments déclarés

En **FCTU**, il est attendu une nouvelle donnée pour indiquer le **mois de rattachement** des éléments liés à une déclaration. Ce rattachement est déterminé par la date de versement des éléments.

Ainsi, pour un versement sur le mois du solde de tout compte (mois M), il est attendu le code de rattachement 01 et pour un versement le mois précédent (M-1) le code de rattachement 02.

 \rightarrow Si la date de paiement du bulletin de paie est sur le mois du solde de tout compte ou à une date ultérieure (cas de paiement en début de mois suivant), alors la valeur attendue sera 01, sinon la valeur attendue sera 02.

A ce jour, Pôle Emploi ne contrôle pas cette donnée.

Dans l'application paie, création des nouvelles fonctions et affectations DSN.



La fonction DSN F998 est créée. Cette fonction détermine le code 01 ou 02 à valoriser en fonction de la date de versement figurant dans le bulletin de paie.

🔒 🕒 🔭 🗄						
Prédéfini	CEGID	Code	F998		Libellé	Mois de rattachement
Résultat attendu	Alphanumérique 🛛 🔻	Thème DSN	Versement individu		 Libellé abrégé 	Moisrattachement
Commentaire						
Ligne nº	01			01	IF BUL PP SAT 01	U_PAYELE >= AFN F996 THIN ELS
Condition	SI 🖤			03	SAT UZ	
Parenthèse début	30					
Premier opérande	Bulletin de salaire	P	PU PAYELE			
Opération	>=					
Deuxième opérande	Fonction	V	996			
Parenthèse fin	30					

Menu Paramètres > DSN > Affectations DSN

L'affectation DSN F998 est créée. Cette affectation récupère le résultat de la fonction F998 pour alimenter la rubrique S21.G00.50.020.

	Affectations DSN : F998	
🔒 💼 🗮 🖶	A	0 X
Caractéristiques		
Prédéfini	CEGID	
Version de la norme	CT3 : Phase 3 2024	
Identifiant	F998	
Donnée DSN	dsnRattachement 💌	
Type de champ	Fonction	
Champ	F998 ••• Mois de rattachement	
Méthode d'alimentation	Affectation niveau unique	

Exemple de FCTU pour un salarié en CDD entré dans l'entreprise le 26/10/2022 et dont la sortie est prévue le 26/10/2023.

Bulletin de septembre avec date de paiement sur le mois en cours au 30/09/2023 (soit sur le mois M-1 par rapport au solde de tout compte).

BULL	ETIN	El	tablisseme alarié	nt	WEB ASSISTAN	CE AND CO	ONTRAT TEST	BIS			€	1	
MODIFIC	CATION	Di	ate d'entre	ée	26/10/2022	Date de s	ortie 2	26/10/2023	Sortie déf	finitive			
		Di	ate de nai	ssance	15/02/1992	_							
Du	01/09/2023		au	30/09/2023		Trentiè	me forçé	30 /	30			Acquis Supp	l. Anc.
Edité du	01/09/2023	***	au	30/09/2023		Bases f	forcées	Tranches	forcées		Acquis mo	difiés 2,08	0,00 0,00
Salaires Bases	de cotisation Cotisation	ns Retenu	es Prime	es Non Imposable	s Commentaires	Diagnostic F	Perf. bulletin						
Code				Libellé				Base	Taux		Coefficient	Montant	Du
0004	Salaire horaire							151,67		15,00000		2 275,05	
0068	DSN Quotité cat	égorie sala	irié										
3210	Absence congé	is payés											
<u>3212</u>	Absence heure	s congés p	ayés										
<u>37Y8</u>	Nb de jours cale	endaires à s	saisir										
4270	Indemnité congé	és payés											
4300	Indemnité comp	ens. congé	s payés										
<u>87Z4</u>	Avantage en na	iture mainte	enu										
<u>8806</u>	Prorata Plafond	calculé						1,00000					
<u>8810</u>	Trentième calcu	lé						30,00					
8986	SMIC équivalence	ces antérie	ur										
<u>96Z4</u>	Prorata SMIC											1,00	
<u>96Z6</u>	Régul % SMIC a	ntérieur											
<u>9706</u>	Brut PAIE EN CO	OURS										2 275,05	
<u>9708</u>	Brut habituel PA	JE EN COUR	RS									2 275,05	
<u>9710</u>	Rém non impact	ée PAIE EN	COURS										
<u>9712</u>	Brut hors rém n	on impacté	es									2 275,05	
<u>9714</u>	Brut habituel ho	rs rém non	impactée									2 275,05	
<u>9716</u>	SMIC hors abse	nce										1 747,20	
<u>9718</u>	Nombre d'hs/hc												
9720	Majo SMIC HS/H	C Paie en c	cours										
9722	SMIC hors HS/H	C Paie en c	cours									1 747,20	
9724	SMIC COEFFICIE	NTE Paie e	n cours									1 747,20	
9740	Régul % SMIC L	ODEOM an	térieur										
9938	RAZ Base Som	mes isolées	s (Cumul 3	19)									
												52 damask av 181	
Brut	2 275,05		Net imp	osable	1 858,37	Tot	al heures			1	51,67	Regiement modifie	
Brut fiscal	2 275,05		Net à p	ayer	1 739,42	Net	t a payer avant	impot sur le revenu		17	Payé k	e 30/09/2023 par	virement

Bulletin d'octobre en solde de tout compte avec date de paiement au 31/10/2023 (soit le mois du solde de tout compte).

BULLETI MODIFICATI	N ION	Etablissement Salarié Date d'entrée Date de naissance	WEB ASSISTANCE AND CO 0000000022 TEST 26/10/2022 Date de 15/02/1992	CONTRAT TESTBIS sortie 26/10/2023	Sortie définitive	€		
Du 01/10	/2023	au 26/10/2023	Trenti	ème forçé 26 /	31	_	Acquis Suppl.	Anc.
Edité du 01/10	/2023	au 26/10/2023	Bases	forcees	orcees	I Acquis mod	ifiés 1,74	0,00 0,00
Salaires Bases de coti	sation Cotisations Ret	enues Primes Non Imposable	s Commentaires Diagnostic	Perf. bulletin				
Code		Libellé		Base	Taux	Coefficient	Montant	Du A
0004	Salaire horaire			151,67	15,00000		2 275,05	
0068	DSN Quotité catégorie :	salarié						
3210	Absence congés payé	5						
3212	Absence heures conge	is payés						
<u>37Y8</u>	Nb de jours calendaires	s à saisir						
4270	Indemnité congés payé	s						
4300	Indemnité compens. co	ngês payés		23,00			2 730,06	
4300.1	Solde 23j au 26/10/202	3						
<u>87Z4</u>	Avantage en nature ma	intenu						
8806	Prorata Plafond calculé			0,83871				
8810	Trentième calculé			26,00				
8986	SMIC équivalences ante	śrieur						
<u>96Z4</u>	Prorata SMIC						1,00	
<u>96Z6</u>	Régul % SMIC antérieur							
9706	Brut PAIE EN COURS						5 005,11	
9708	Brut habituel PAIE EN C	OURS					5 005,11	
9710	Rém non impactée PAIE	EN COURS					2 730,06	
9712	Brut hors rém non impa	ctées					2 275,05	
9714	Brut habituel hors rêm i	non impactée					2 275,05	
9716	SMIC hors absence						1 747,20	
9718	Nombre d'hs/hc							
9720	Majo SMIC HS/HC Paie	en cours						
9722	SMIC hors HS/HC Paie	en cours					1 747,20	
9724	SMIC COEFFICIENTE Pa	ie en cours					1 747,20	
9740	Régul % SMIC LODEON	l antérieur						
9938	RAZ Base Sommes iso	lées (Cumul 39)					2 730,06	
Brut Brut fiscal	5 005,11 5 005,11	Net imposable Net à payer	4 088,44 To 3 381,12 Ne	tal heures t à payer avant impôt sur le revenu	1	151,67 945,32 Payé le	Règlement modifié 31/10/2023	Virement 💌

On génère ensuite la DSN FCTU en norme CT3 : Phase 3 2024 pour ce salarié.

Le code de rattachement du bulletin payé sur le mois d'octobre, mois du solde de tout compte, est 01. Le code de rattachement du bulletin payé sur le mois précédent soit M-1 par rapport au solde de tout compte, est 02.

2	6/10/202	23 FIN DU CONT Siret : 3791583 testcontrat test	RAT DE TRAVAIL 32200097 bis	UNIQUE Ref : F000000002 WEBASSISTANC Créé le 27 octobre	2B81F C E AND CO 9 2023 08:42	Normale Fraction : 1/1 Dépôt : Général	CT : P24V01	
2	Non	n : TESTCONTRA	Г	Prénom : TESTBIS	Nir	: 2920269456896	Matricule : 000000022	💻 🔞
10) Pa	ie : 31/10/2023 ie : 31/10/2023	Numéro : 02 Numéro : 02	Rattachement : 01 V Rattachement : 01	Nombre de blocs	paie : 2		
	Ра	ie : 30/09/2023 e : 02 - Contrat de	Numéro : 01 travail a duree de	Rattachement : 02 terminee Dispositif politique	e : 99 - Non concerr	né		

CT 2024 : Nouveau bloc 58 – Elément de revenu calculé en Net

Cegid HR Sprint – Fiche version Edition Décembre 2023



Bloc 58 – Segments S21.G00.58

A compter de l'année 2024, la valorisation du **net social** dans la DSN devient obligatoire. Avec la norme CT2024, elle se fait via un nouveau bloc **« Élément de revenu calculé en net – S21.G00.58** », type « **03 – Montant net social** » (S21.G00.58.003).

De plus, le montant net de rémunération des heures supplémentaires défiscalisées est à déclarer dans ce nouveau bloc « Eléments de revenu calculé en net » (S21.G00.58.003) sous le code « **01** - Heure(s) complémentaire(s) ou supplémentaire(s) exonérée(s) fiscalement (y compris journées de RTT monétisées) ».

Ainsi, en DSN, dans l'onglet **PAS et Revenu Net**, on obtient une nouvelle partie **Elément de revenu calculé en net S21.G00.58 :**

01/2024 MENSUELLE Ref : 2 Siret : 41959801600030 CEGIE Créé le	95192361158694 NICE 8 décembre 2023 12:52	Normale Fraction : 1/1 Dépôt : Général	CT : P24V01	
🛣 Nom : TEST	Prénom : Nes	Nir :	Matricule : 000000075	💻 🤕
Paie : 31/01/2024 Net imposable : 2274	,47 Montant Net Versé : 21	44,23 Numéro : 01		
Contrat du : 01/01/2024 au : Type : 01 - Contrat de travail à durée indét	Numéro : 00001 erminée Dispositif politique :	99 - Non concerné		
PAS et Revenu Net Rémunération Pri	me Activité	Autres élément de revenu brut	Base assujettie Composant de base assujet	tie Cotisation
- Prélèvement à la source S21.G00.50				
Rémunération nette fiscale	2274,47		S21.G00.50.002 VersementIndividu.Remune	erationNette
Montant net versé	2144,23		S21.G00.50.004 VersementIndividu.Montant	tNet
Taux de prélèvement à la source	5,30		S21.G00.50.006 VersementIndividu.TauxPA	s
Type du taux de prélèvement à la source	13 - Barème mensuel métro	pole	S21.G00.50.007 VersementIndividu. Type Tau	UXPAS
Identifiant du taux de prélèvement à la source			S21.G00.50.008 VersementIndividu.IdTauxF	AS
Montant de prélèvement à la source	120,55		S21.G00.50.009 VersementIndividu.Montant	tPAS
Montant de la part non imposable du revenu			S21.G00.50.011 VersementIndividu.PartNon	ImposableRevenu
Montant de l'abattement sur la base fiscale (non déduit de la rémunération nette fiscale)			S21.G00.50.012 VersementIndividu.Montant aleNonDeduitRNF	tAbattementBaseFisc
Montant soumis au PAS	2274,47		S21.G00.50.013 VersementIndividu.Montant	tSoumisPAS
Element de revenu calculé en net S21.G00.58				
Date de début de période	31/01/2024		S21.G00.58.001 ElmtRevenuCalculeNet.DD	PR
Date de fin de période	31/01/2024		S21.G00.58.002 ElmtRevenuCalculeNet.DF	PR
Туре	01 - Heure(s) complémentai exonérée(s) fiscalement (y d	re(s) ou supplémentaire(s) compris journées de RTT monétisé	es) S21.G00.58.003 ElmtRevenuCalculeNet.Typ	e
Montant	0,00		S21.G00.58.004 ElmtRevenuCalculeNet.Mo	ntant
Date de début de période	31/01/2024		S21.G00.58.001 ElmtRevenuCalculeNet.DD	PR
Date de fin de période	31/01/2024		S21.G00.58.002 ElmtRevenuCalculeNet.DF	PR
Туре	03 - Montant net social		S21.G00.58.003 ElmtRevenuCalculeNet.Typ	be and a second s
Montant	2144,23		S21.G00.58.004 ElmtRevenuCalculeNet.Mo	ntant

Bloc 58 – Gérer les régularisations

Une évolution est apportée dans cette version afin de pouvoir générer des régularisations sur le bloc 58 pour les codes :



- 01 - Heure(s) complémentaire(s) ou supplémentaire(s) exonérée(s) fiscalement (y compris journées de RTT monétisées) et

- **03 Montant net social** dans le cas où ces éléments ont été alimenté précédemment avec une valeur erronée.

Paramétrage de la rémunération



Une nouvelle zone « **Régularisation bloc 58 – Elément de revenu calculé en net** » associé à un nouveau champ **Type** ont été apportés dans la structure des rubriques de rémunération au niveau de l'onglet **DSN Rappel/Régul.**

L'accès à cette zone est conditionné à la sélection d'un Type rappel de paie **Rappel élément de revenu calculé en net.**

	x 🐁 🎯 🛠 🗮 🕅 🚔	0 X
Caractéristiques Calcu	I Validité Déclarations DSN DSN Rappel/Régul	
Rappels de paie		
Type rappel de paie	Rappel élément de revenu calculé en net	▼
Régularisation bloc 53	- Activité <aucune></aucune>	
Unité de mesure	<aucune></aucune>	Ŧ
-Régularisation bloc 58	- Elément de revenu calculé en net	.

Il est possible de sélectionner le type de régularisation **01 - Heure(s) complémentaire(s)** ou supplémentaire(s) exonérée(s) fiscalement (y compris journées de RTT monétisées) et **03** Montant net social pour le bloc 58. Les autres valeurs figurant dans la liste ne sont pas exploitées actuellement en DSN, il s'agit des valeurs de réserve.



Saisie d'un rappel pour le Montant net social

Dans le bulletin de février 2024 saisie d'une régularisation.R1 sur la rubrique paramétrée en type rappel 03 – Montant net social sur la période du 01/01/2024 au 31/01/2024 pour un montant de 700 euros.

Bulletin

Du 01/0 Edité du 01/0 Salaires Bases de co	2/2024 au 29/02/2024 Trent 2/2024 au 29/02/2024 Bases tisation Cotisations Reterues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic	ime forçé 29 / 29 forcées Tranches forcées Perf. bulletin		Acquis modifiés	Acquis Suppl.	Anc.	
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au
99X0	Montant net social						
99X2	Montant net social				2 777,07		
99X5	Régularisation Montant net social						
99X5.R01	Rappel Régularisation Montant net s				700,00	01/01/2024	31/01/2024
<u>99Z0</u>	DSN - Salaire rétabli précalculé				3 500,00		
<u>99Z2</u>	DSN - Ajustement Salaire rétabli						

DSN

Element de revenu calculé en net \$21.G00.58	Element de revenu calculé en net \$21.G00.58						
Date de début de période	29/02/2024		S21.G00.58.001 ElmtRevenuCalculeNet.DDPR				
Date de fin de période	29/02/2024		S21.G00.58.002 ElmtRevenuCalculeNet.DFPR				
Туре	01 - Heure(s) complémentair exonérée(s) fiscalement (y c	re(s) ou supplémentaire(s) ompris journées de RTT monétisées)	S21.G00.58.003 EimtRevenuCalculeNet.Type				
Montant	0,00		S21.G00.58.004 ElmtRevenuCalculeNet.Montant				
Date de début de période	29/02/2024		S21.G00.58.001 ElmtRevenuCalculeNet.DDPR				
Date de fin de période	29/02/2024		S21.G00.58.002 ElmtRevenuCalculeNet.DFPR				
Туре	03 - Montant net social		S21.G00.58.003 ElmtRevenuCalculeNet.Type				
Montant	2381,05		S21.G00.58.004 ElmtRevenuCalculeNet.Montant				
-							
Date de début de période	01/01/2024		S21.G00.58.001 ElmtRevenuCalculeNet.DDPR				
Date de fin de période	31/01/2024		S21.G00.58.002 ElmtRevenuCalculeNet.DFPR				
Туре	03 - Montant net social		S21.G00.58.003 ElmtRevenuCalculeNet.Type				
Montant	700,00		S21.G00.58.004 EImtRevenuCalculeNet.Montant				
Date de début de période Date de fin de période Type Montant	01/01/2024 31/01/2024 03 - Montant net social 700,00		S21.000.58.001 ElmtRevenuCalculeNet.DDPR S21.000.58.002 ElmtRevenuCalculeNet.DFPR S21.000.58.003 ElmtRevenuCalculeNet.Type S21.000.58.004 ElmtRevenuCalculeNet.Montant				

Saisie d'un rappel pour les Heure(s) complémentaire(s) ou supplémentaire(s) exonérée(s) fiscalement

Dans le bulletin de février 2024 saisie d'une régularisation.R1 sur la rubrique paramétrée en type rappel 01 - Heure(s) complémentaire(s) ou supplémentaire(s) exonérée(s) fiscalement (y compris journées de RTT monétisées) sur la période du 01/01/2024 au 31/01/2024 pour un montant de 450 euros.

Bulletin

Du 01/02 Edité du 01/02 Salaires Bases de cotie	/2024 au 29/02/2024 Image: Trent /2024 au 29/02/2024 Image: Trent sation Cotsations Reterues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic	ième forgé 29 / 29 i forcées □ Tranches forcées Perf. bulletin	C Acquis mo	Acquis Suppl. Anc. difiés 2,08 0,00 0,00	
Code	Libellé	Base Taux	Coefficient	Montant Du	Au Date de versement d'origine
0002	Salaire mensuel	151,67		2 500,00	
0068	DSN Quotté catégorie salarié				
3210	Absence congés payés				
3212	Absence heures congés payés				
<u>37Y8</u>	Nb de jours calendaires à saisir				
4270	Indemnité congés payés				
4300	indemnité compens, congés payés				
8200	Heures suppl non imposables				
8205	Régul heures supp exo				
8205.R01	Rappel Régul heures supp exo			450,00 01/01/2024	31/01/2024
8208	Montant net HSHC >2020				
<u>87Z4</u>	Avantage en nature maintenu				

DSN

Г	- Element de revenu calculé en net \$21.G00.58		
	Date de début de période	29/02/2024	S21.G00.58.001 ElmtRevenuCalculeNet.DDPR
	Date de fin de période	29/02/2024	S21.G00.58.002 ElmtRevenuCalculeNet.DFPR
	Туре	01 - Heure(s) complémentaire(s) ou supplémentaire(s) exonérée(s) fiscalement (y compris journées de RTT monétisées)	S21.G00.58.003 ElmtRevenuCalculeNet.Type
	Montant	419,94	S21.G00.58.004 ElmtRevenuCalculeNet.Montant
	Date de début de période	29/02/2024	S21.G00.58.001 ElmtRevenuCalculeNet.DDPR
	Date de fin de période	29/02/2024	S21.G00.58.002 ElmtRevenuCalculeNet.DFPR
	Туре	03 - Montant net social	S21.G00.58.003 ElmtRevenuCalculeNet.Type
	Montant	2338,17	S21.G00.58.004 ElmtRevenuCalculeNet.Montant
			1
	Date de début de période	01/01/2024	S21.G00.58.001 ElmtRevenuCalculeNet.DDPR
	Date de fin de période	01/01/2024	S21.G00.58.002 ElmtRevenuCalculeNet.DFPR
	Туре	01 - Heure(s) complémentaire(s) ou supplémentaire(s) exonérée(s) fiscalement (y compris journées de RTT monétisées)	S21.G00.58.003 ElmtRevenuCalculeNet.Type
	Montant	450,00	S21.G00.58.004 ElmtRevenuCalculeNet.Montant
L			

Ê<

A compter de Janvier 2024, il ne sera plus possible de saisir un rappel **Montant net social** avec une rubrique paramétrée comme ci-dessous :

	99X0 Montant net social	
🗿 🕒 🗞 🞲	🍐 🚳 🆎 🗃 Ҟ 🚔	ΘX
Caractéristiques Calcu	ul Validité Déclarations DSN DSN Rappel/Régul	
-Rappels de paie	Montant net social	
Régularisation bloc 53	3 - Activité	
Туре	<aucune></aucune>	W
Unité de mesure	<aucune></aucune>	V
Régularisation bloc 58	8 - Elément de revenu calculé en net	
Туре	<aucune></aucune>	W

En saisie des bulletins, si un rappel **Montant net social**, est saisie sur une rubrique de rémunérations paramétrée comme la **99X0 ou la 99X2 Montant net social**, alors le message bloquant suivant apparaitra :

BULLE	TIN ATION	Etablissement Salarié Date d'entrée Date de naissance	ETABLISSEMENT 0000000050 01/01/2022 D 01/10/1990	CDI TEMPS P Date de sortie	LEIN NON CADRE	☐ Sortie définitive	€			
Du 01/0 Edité du 01/0	01/2024 <u>-</u> 01/2024 <u>-</u>	au 31/01/2024 au 31/01/2024		Trentième for Bases forcées	é 31 /	/ 31 hes forcées	C Acquis modifiés	Acquis Suppl.	Anc.	
Salaires Bases d	e cotisation Cotisa	tions Retenues Prime	s Non Imposables	Commentaires	Diagnostic Perf. b	ulletin			_	
Code					Base					
8011	Ind Transport Per	50						22,00		
99X0	Montant net socia									
99X2	Montant net socia							1 984,71		
9974	DSN Prévoyance	et retraite suppl						8,75	01/01/2024	31/01/2024
9976 9920 9922	DSN Frais de san DSN - Salaire rêta DSN - Ajustement	té bil précatculé Salaire rétabil	Saisie impossib Veuillez utiliser u	ile une rémunéra	tion de type rapp	Saisie des bel de paie Régularisation	Eléments calculés en	net pour le code 03 - Mor	ntant net social	31/01/2024

Une régularisation sur le **Montant net social** devra donc être saisie à partir d'une rubrique de rémunération paramétrée comme ci-dessous :

	99X3 Montant net social	
🖺 前 🕒 🗞 ·	🕅 🍪 🍕 🐂 🚔 🔨 🚔	0 X
Caractéristiques Calcu	Il Validité Déclarations DSN DSN Rappel/Régul	
-Rappels de paie		
Type rappel de paie	Rappel élément de revenu calculé en net	
-Régularisation bloc 53	- Activité	
Туре	<aucune></aucune>	W
Unité de mesure	<aucune></aucune>	T
-Régularisation bloc 58	- Elément de revenu calculé en net	

CT 2024 : Message bloquant lors de la saisie d'une ligne de régularisation pour les heures supplémentaires en code 026

A partir de 2024, la saisie d'une ligne de régularisation pour les heures supplémentaires en code 026 n'est pas autorisée.

Sur le bulletin d'un salarié, lors de la création d'une ligne de régularisation pour les heures supplémentaires en code 026, un message bloquant est affiché et la ligne de régularisation n'est pas créée.



Accès Paie > Paie > Saisies > Saisie des bulletins

! Sais	ie des bulletins
Saisie impossible Veuillez utiliser une rémunération de type rappel de paie Régularisation Elément: RTT monétisés)	s calculés en net pour le code 01 - Heures suppl. ou compl. exonérées (y compris jours
[[<u>o</u> k
	Isia du bullejin
BULLETIN MODIFICATION Etablessment Sularié Etablessment 000000074 TEST New Date d'entrée Sortie définitive Du 01/01/2024 au 31/01/2024 Sortie définitive Du 01/01/2024 au 31/01/2024 Tenthème forçé 31 / Du 01/01/2024 au 31/01/2024 Tenthème forçé 31 / 31	
Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf	, bulletin
Code Libellé Base Taux C 5085 Avantage en nature poemoti 32,00 12,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 32,00 33,19 32,22 4,24,319 32,22 4,24,319 32,20 32,319 32,22 32,20 32,319 32,22 32,20 32,319 32,22 32,20 32,319 32,22 32,20 32,319 32,22 32,20 32,319 32,22 32,20 32,319 32,22 32,20 32,319 32,22 32,20 32,319 32,20 32,319 32,20 32,319 32,20 32,20 32,20 32,319 32,20	Coefficient Montant Du Au e de versement d'origi Origine 286,70 Profil 276,88 Profil Profil Profil Profil Profil
9524 Prori 9526 Régu 9705 Brut 9205 Brut 9210 Rém 92110 Rém 9212 Brut 9214 Brut 9214 Brut 9215 SMIC 9215 SMIC	Saisie des bulletins éments calculés en net pour le code 01 - Heures suppl. ou compl. exonérées (y compris jours QK
9720 Majo SMIC HS/HC Pale en cours	138,24 Profil 2017 30 Droff
Brut 3 476,70 Net imposable 2 486,95 Total heures Brut fiscal 3 476,70 Net à payer 2 522,17 Net à payer avant impôt sur le revenu	163,67 Règlement modifié 2 653,98 Payé le 31/01/2024 par v

CT 2024 : IJSS subrogées soumises au PAS pour temps partiel thérapeutique AT/MP

A compter du 1er janvier 2024, seules les indemnités journalières versées en cas de TPT consécutif à un AT/MP seront soumises au PAS.

La fraction imposable de ces indemnités correspondra à 50% de leur montant selon les mêmes règles que celles appliquées aux indemnités journalières AT/MP. Cette fraction imposable devra alors être intégrée au montant soumis au PAS (rubrique « Montant soumis au PAS - S21.G00.50.013 »).

Notez : En 2023, les IJ TPT (temps partiel thérapeutique) ne sont pas soumises au PAS.23Cegid HR Sprint – Fiche version Edition Décembre 2023



Fiche DSN-info 1851 - <u>DSN - Description des modalités déclaratives des IJ subrogées pour le PAS</u> (custhelp.com)

Menu Paie – IJSS et maintien – Traitement des IJSS – Suivi des règlements d'IJSS

Nous apportons le calcul automatique des IJ PAS lors de la saisie du règlement des IJSS subrogées pour du TPT AT/MP.

Le montant des IJSS PAS pour une absence de type Temps partiel thérapeutique (risque accident du travail) ou Temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle) sera calculé automatiquement via la formule suivante :

(Montant des IJ brutes – 3,8%) x 50%.

						Règler	nents d'IJ	SS								
💼 💼														(9	×
-Critères Salarié	00000000	1	OUKOI T	ed				né le	10/03/1	1979						
Absences du	01/10/2023	au	01/10/20	24				N° SS	179037	51563	5429					
-Absences																_
Moti	f	A Ab	s. du	Abs. au	Date	ini. Nbj	ouvrés	Nbj calendair	es Care	ence	Nbj IJ S	oldé C	ommenta	aire		
TPT AT non I	rém (hrs)	01/0	1/2024	31/01/2024	01/01/2	2024	22		30	0	30					
TPT AT non I	rém (hrs)	01/0	2/2024	22/02/2024	01/01/2	2024	16		21	0	21					
Regiements IJSS				1		1	1			1				1 1 1		
Type absence	e <u>Date in</u>	i. abs.	Regl. du	Regl. au	Réglé le	Carence	Nbj IJ	Mt journ.	IJ bru	tes I	J réglée	s IJ PAS	ntégré le	e R V D) P	
Temps partiel thé	rape 01/01/	2024 0	01/01/2024	31/01/2024	05/01/2024	0	3	93,56	1 40	13,40	1 309,3	675,04	1/01/2024	4		
5	D Nb jo	urs prév	us 51,0	0 Nb jou	urs réglés	30,00	Ecart	21,00	Tota	al 13	09,37	R : Régula P : Précor	arisation V npte D	: Visée) : Désactiv	vatior	n 🗸

Exemple de calcul dans le cadre de la saisie d'un temps partiel thérapeutique faisant suite à un accident de travail

1. Création d'un critère de maintien pour le type d'absence Temps Partiel Thérapeutique (risque accident de travail)

Menu Paie - IJSS et maintien - Paramétrage - Critères d'application

🗎 🗰 🕒 🖡 🚔						0	X
aractéristiques							
Table 00	0050		Libellé		TPT ATravai	il	
Prédéfini St	tandard	*					
Convention collective 00	00	-					
Début ancienneté (mois)		0 🜲	Fin d'ancienne	eté (mois)		9999	h
Type d'absence	emps partiel th	néri 🔻					
Maintien du net			Salaire de réf	érence	Net à payer		2
♥ Maintien du net N° rubrique IJSS nettes	8	3210	Salaire de réf	érence Avance	Net à payer		~
Maintien du net N° rubrique IJSS nettes N° rubrique IJSS brute	4	3210 4030	Salaire de réf	érence Avance Retenu	Net à payer IJSS e IJSS		
✓ Maintien du net N° rubrique IJSS nettes N° rubrique IJSS brute N° rubrique maintien	4	3210 4030 4150	Salaire de réf	érence Avance Retenu Maintier	Net à payer IJSS e IJSS n garantie sur	net	
Maintien du net N° rubrique IJSS nettes N° rubrique IJSS brute N° rubrique maintien N° rubrique de garantie	2	8210 4030 4150 4152	Salaire de réf	érence Avance Retenu Maintier Garanti	Net à payer IJSS e IJSS n garantie sur e de salaire	net	

Le type d'absence doit bien être Temps partiel thérapeutique (risque accident du travail).

La rubrique d'IJSS subrogées imposables est celle utilisée pour les IJSS AT/MP/trajet subrogées (rubrique 8254).

Dans cet exemple, mon critère pour le TPT AT/MP s'applique ici sans condition d'ancienneté (0 à 9999 mois) et pour tous mes établissements. La règle de maintien est de 90% de 0 à 999 jours sans jour de carence.

Il faudra également créer un critère d'application pour le type d'absence Temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle).

2. Saisie de la prescription TPT suite Accident du travail

Menu Paie - DSN - Temps partiel thérapeutique - Prescription TP thérapeutique

Pour le type d'absence Temps partiel thérapeutique (risque accident du travail), le motif TPT Cegid correspondant est le **TIO TPT AT non rém (hrs).**

Cegid HR Sprint – Fiche version Edition Décembre 2023



Saisie d'un arrêt TPT à 50% sur le motif TIO du 01/01/2024 au 29/03/2024 pour le salarié 0000000001 :

	Saisie pres	cription Temps	s Partiel Thérapeutique	
💼 😫 🔻 🕒	觉 🚔			0 X
-Caractéristiques - Salarié Date d'entrée	000000001 24/03/2008	p io pi gerard		
Absences TPT AT non rén	n (hrs)			
Mouvement	TPT AT non rém (hrs)	•	
% TPT	50			
Du	01/01/2024	Au	29/03/2024	
Début de	Matinée 💌	Fin de	Après-Midi 💌	
Nb jours	64	Nb heures	448	
Dernier jour tra	vaillé		31/12/2023	

Détails du mouvement sur janvier 2024 :

	Saisie pres	cription Temp	s Partiel Thérapeutique	
🕒 🛗 🚔				0 X
Caractéristiques - Salarié Date d'entrée	000000001	pioipi gerard)	
Absences TPT AT non ré	m 01/01/24 au 29/03/24			
Mouvement	TPT AT non rém (hrs)	· •	
% TPT	50			
Du	01/01/2024	Au	31/01/2024	
Début de	Matinée 🐨	Fin de	Après-Midi 🔍	
Nb jours	22	Nb heures	77	
Dernier jour tr	availlé		31/12/2023	

Pour le type d'absence Temps partiel thérapeutique (risque maladie professionnelle), le motif TPT Cegid correspondant est le **TI8 TPT. MP non rém (hrs)**.

3. Saisie du règlement d'IJSS pour intégration dans le bulletin



Menu Paie - IJSS et maintien du salaire - Traitement des IJSS - Suivi des règlements d'IJSS

Ajout de la ligne de règlement d'IJSS pour janvier 2024 (double-clic sur la ligne d'absence de janvier puis saisie manuelle des montants).

					Règlem	ents d'IJ	SS						
💼 🔒												0) 3
Critères Salarié 000	0000001	pIOIpI GE	RARD				né le	01/11/1960					
Absences du 28/	11/2023	au 31/03/202	24				N° SS	1601199004	01997				
Absences													
Motif	· 4	bs. du	Abs. au	Date	ini. Nbj o	ouvrés	Nbj calendaire	s Carence	Nbj IJ S	oldé (Commentair	e	
TPT AT non rém (hrs) 01	/01/2024	31/01/2024	01/01/2	2024	22	3	30 0	30				
TPT AT non rém (hrs) 01	/02/2024	29/02/2024	01/01/2	2024	21	2	28 0	28				
TPT AT non rém (hrs) 01	/03/2024	29/03/2024	01/01/2	2024	21	1	0 88	28				
lèglements IJSS —													
Type absence	Date ini. abs.	Regl. du	Regl. au	Réglé le	Carence	Nbj IJ	Mt journ.	IJ brutes	IJ réglée	S IJ PAS	Intégré le	RVD	P
emps partiel thérape	01/01/2024	01/01/2024	31/01/2024	28/11/2023	0	3	93,83	1 407,45	1 313,1	676,98	3		

Calcul du montant journalier (calcul identique aux IJSS maladie dans la limite de la perte de salaire **Article R323-3 du code de la sécurité sociale**) :

Le salarié a touché 2854 euros brut sur les 3 mois précédents, 2854 x 3 = 8562 euros bruts.

8562 / 91,25 = 93,83013698630137 arrondis à 93,83€

Le montant journalier pour le calcul des IJSS brutes est de 93,83 euros.

Le total IJSS brutes est donc 93,83€ x 50% x 30 jours = 1 407,452054794521 arrondis à 1 407,45.

Les IJSS nettes sont de 1 407,45 – 94,29915 (6,7% de 1 407,45) soit 1 313,15085 arrondis sur 2 décimales = 1 313,15.

Les IJSS PAS sont calculées automatiquement par l'application avec la formule (Montant des IJ brutes – 3,8%) x 50%. Soit : $1407,45 - 3,8\% \times 0.5 = 676,98345$ arrondis sur 2 décimales à 676,98 euros.



4. Intégration dans le bulletin de janvier 2024

La rubrique 8254 reprend bien le montant d'IJSS PAS calculé.

Edit du [1010/2024] au [1010/2024] au [1010/2024]<	Du	01/01/2	024	au	31/01/2	2024		 Prorata plafond 	l forcé	0	/ 31		A couio	madifia	Acquis	Suppl. Ar
Statute Data set contact Contaction Cont	Edité du	01/01/2	024	au	31/01/2	2024		Bases forcées		Tranches for	cées		Acquis	mountes	2,50	0,00
State d Distance Notation Descent Distance Notation Addition 2007 Salare consult Lobit One 264-00 264-00 264-00 3084 Abs TPA Cons relevance B0-50 188,077 158,077 158,077 3084 Abs TPA Cons relevance B0-50 188,077 158,077 158,077 3084 Hot pairs à salar B0-50 188,077 158,077 158,077 3084 Hot pairs à salar B0-50 188,077 158,077 158,077 3090 Returne USS Salar B0-50 188,077 198,077 4090 Dis Salar Interview 30,00 199,074 199,074 4148 Marken de salare 21,07.3 Interview 199,074 Interview 199,074 4149.10 Carreting de salare 21,07.3 Interview Interview 199,074 4149.2 Carreting de salare 21,07.3 Interview Interview 120,074 4149.10 Distance Salaretinacon and and and and and and a																
Code Lbelk Base Taxx Codificent Methant 0002 DSN memositie DSN memositie 2.255.00 2.255.00 1984 DSN memositie 0.002.00 0.255.00 2.255.00 3184.1 TPT AT non rheuris 0.002.00 18.21771 15.94.78 15.94.78 3184.1 TPT AT non rheuris 0.002.00 0.002.00 19.217.00 19.97.76 3184.1 TPT At non rheuris 0.002.00 0.000.00 0.000.00 0.000.00 3184.1 TPT At non rheuris 0.000.00 0.000.00 0.000.00 0.000.00 0.000.00 4000 Marcine de salar ATMP 0.000.00<	Salaires	Bases de co	tisation Cotisati	ons F	Retenues	Primes Non	Imposables	Commentaires	Diagnostic							
0002 State messail 119.07 2.25.0 <th2.25.0< th=""> <th2.25.0< th=""> <th2.25.< td=""><td></td><td>Code</td><td></td><td></td><td></td><td>Libellé</td><td></td><td></td><td></td><td>Base</td><td></td><td>Taux</td><td></td><td>Coefficient</td><td></td><td>Montant</td></th2.25.<></th2.25.0<></th2.25.0<>		Code				Libellé				Base		Taux		Coefficient		Montant
Obsit Obsit <th< td=""><td></td><td>0002</td><td>Salaire mensue</td><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>51,67</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>2 854,00</td></th<>		0002	Salaire mensue	1						1	51,67					2 854,00
3184 Abs TP AT norme (neure) 00.00 18.81717 11.914.78 3184.1 IP AT AT norme (neure) 0 0 0 3080.1 No do pur à sair 0 0 0 0 3080.1 No do pur à sair 0.000 0		0068	DSN Quotité ca	tégorie	salarié											
3184.1 TPT AT on rhm 0101/24 as 300/24 Image: state of the pure state of the pur		31B4	Abs TPT AT no	n rem ((heures)					1	30,50		18,81717			1 514,78
Stable No. de jours à saix Stable Stable <tt>Stable Stable<td>3</td><td>184.1</td><td>TPT AT non rén</td><td>n 01/01</td><td>/24 au 31/</td><td>/01/24</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tt>	3	184.1	TPT AT non rén	n 01/01	/24 au 31/	/01/24										
33.0 Trenthme calcula 30.00 Image: status of the statu		3806	Nb de jours à s	aisir												
endote Retenue USS Image: Source of the sou		<u>3810</u>	Trentième calcu	ılé							30,00					
4403.01 US do 101/0224 as 3101/0224 Image: Second Sec		4030	Retenue USS													1 407,45
4446 Martie de salare ATMP Image: Salare ASMP Image: Salare ASMP </td <td>4</td> <td>030.1</td> <td>USS du 01/01/2</td> <td>024 au</td> <td>31/01/20</td> <td>24</td> <td></td>	4	030.1	USS du 01/01/2	024 au	31/01/20	24										
4146.1 0101 au 3001 30 pure 380,00% Image: Solution 2000 2000 2000 2000 2000 2000 2000 20		4146	Maintien de sala	aire AT	/MP											1 363,30
4152 Garante de salaire	4	146.1	01/01 au 30/01	30 jour	rs à 90,00	%										
4 452.1 Garante du salaire -123.73 Image: Constraints and the salaire -123.73 6 459 N0 Tocker restaurants variable Image: Constraints and the salaire -123.73 6 500 PT TR souths do tackotons Image: Constraints and the salaire -123.73 6 510 PT TR souths do tackotons Image: Constraints and the salaire -123.73 6 510 PT TR souths do tackotons Image: Constraints and the salaire -123.73 6 510 PT TR south du BRUT Image: Constraints and the salaire -123.73 6 560 Indemité congés payés Image: Constraints and the salaire -123.73 6 5670 Indemité congés payés Image: Constraints and the salaire -123.73 6 5670 Indemité congés payés Image: Constraints and the salaire -123.73 6 5670 Indemité congés payés Image: Constraints and the salaire -123.73 6 5672 Abstraints and the salaire -123.73 Image: Constraints and the salaire -123.73 6 5673 Abstraint and the salaire -123.73 Image: Constraints and the salaire -123.73 6 5674 USS du 01/01/224 au 31/01/224 Image: Constraints and the salaire -123.73 6 5674 Jours calendaires double in plating Image: Constraints and the salaire -123.73 8 5020 No the purs calendaires		4152	Garantie de sal	aire												-123,73
6499 No Tackts restaurants variable Image: Constant Status Status Image: Constant Image: Constant Status	4	152.1	Garantie du sal	aire -12	23,73											
6500 Nomire de Tickets restaurants Image: Second S		6498	Nb Tickets rest	aurants	s variable											
6610 PF TR soution do BRUT Image: Constant of the source conside payles Image: Constant of the source constant of the		<u>6500</u>	Nombre de Tick	ets res	staurants											
6512 PT R excludu BRUT Image: Compton paysis Image: Compton p		6510	PP TR soumise	à cotis	ations											
6990 Absence congés payés Indemité congés payés Indemité congés payés 6990 Indemité congès payés Indemité congès payés Indemité congès payés 6992 Absence heurs congès payés Indemité congès payés Indemité congès payés 6992 Absence heurs congès payés Indemité congès payés Indemité congès payés 8102 Absence heurs congès payés Indemité congès payés Indemité congès payés 8254 USS du 0101/2024 Indemité congès payés Indemité congès payés 8254 USS du 0101/2024 Indemité congès payés Indemité congès payés 8254 USS du 0101/2024 Indemité congès payés Indemité congès payés 8262 Jours calendaires à saist Indemité congès payés Indemité congès payés 8302 Jours calendaires calculé Indemité congès payés Indemité congès payés 8308 Prorata Pafond calculé Indemité congès Indemité congès payés 9824 Prorata SMC Indemité calculé Indemité congès payés 9825 Brut PAE EN COURS Indemité calculé Indemité calculé 9210 Brut habuel PAE EN COURS Indemité calculé Indemité calculé 9211 Brut habuel PAE EN COURS Indemité calculé Indemité daise 92		<u>6512</u>	PP TR exclu du	BRUT												
6870 Indemnité congés payés Indemnité payés payés In		6968	Absence conge	és payé	és											
6880 Indemnite compens. congés payés Indemnité compens. congés payés Indemnité compens. congés payés 8802 Absence heures congés payés Indemnité compens. congés payés Indemnité compens. congés payés Indemnité compens. congés payés 8802 USS AT-MPRagta subrogées Indemnité compens. congés payés Indemnité compens. congés payés Indemnité compens. congés payés 88254 USS AT-MPRagta subrogées Indemnité compens. congés payés Indemnité compens. congés payés Indemnité compens. congés payés 88254 USS AT-MPRagta subrogées Indemnité compens. congés payés Indemnité compens. congés payés <t< td=""><td></td><td>6970</td><td>Indemnité cong</td><td>és pay</td><td>és</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>		6970	Indemnité cong	és pay	és											
6892 Absence heures congès payés Image: Congès payés Image: Congès payés 8102 DisS du 10/1/20/24 au 31/01/20/24 Image: Congès payés Image: Congès payés 8254 USS du 10/1/20/24 au 31/01/20/24 Image: Congès payés Image: Congès payés 8254 USS du 10/1/20/24 au 31/01/20/24 Image: Congès payés Image: Congès payés 8264 Avantage an nature mainteu Image: Congès payés Image: Congès payés 8302 Jours calendaires à saisir Image: Congès payés Image: Congès payés 8303 Jours calendaires à calculé Image: Congès payés Image: Congès payés 8304 Jours calendaires calculés Image: Congès payés Image: Congès payés 8305 Prorata SINC Image: Congès payés Image: Congès payés 8306 Prorata SINC Image: Congès payés Image: Congès payés 9206 Brut PAE EN COURS Image: Congès payés Image: Congès payés 9210 Réin hom impactée PAE EN COURS Image: Congès payés Image: Congès payés 9212 Brut hors d'm non impactées Image: Congès payés Image: Congès payés 9212 SinC hors absence Image: Congès payés Image: Congès payés 9213 Nombre d'ha/hc Image: Congès payés Image: Congès payés		6980	Indemnité comp	ens. co	ongés pay	rés										
Bittle Reintegration Part Empl. TR dans R Model Automation Part Empl. TR dans R Reintegration Part Empl. TR dans R Reintegrater Empl. TR dans R Reintegratical Part Empl.		<u>6992</u>	Absence heure	s cong	jés payés											
B224 USS AT JMPrage shurropées 676.98 8254.11 USS du 01/01/2024 wai 31/01/2024 wai 31/01/2024 676.98 8272 Avantage en nature maintenu 676.98 8302 Nb de jours calendaires à salair 676.98 8802 Jours calendaires déduction plafond 31,00 8802 Jours calendaires déduction plafond 31,00 8802 Jours calendaires déduction plafond 31,00 8802 Porrata Plafond calculé 6 9824 Porrata SMIC 6 9824 Porrata SMIC 70 9825 Régul % SMC antérieur 10 9206 Brut PAE EN COURS 7177,34 9208 Brut habule PAE EN COURS 71,17 9210 Rén non impactée PAE EN COURS 71,17 9211 Brut habule hors rêm non impactées 1171,34 9212 Brut habule hors rêm cours 71,17 9212 SMIC hors absence 103,47 9212 SMIC hors HS/IC Pai en cours 71,17 9214 SMIC COEFFICENTE Paie en cours		8102	Réintégration Pa	art Emp	l. TR dans	s IR			_							
8254.1 USS d0 0101/2024 au 3101/2024 Image: Start S		8254	USS AT-MP/traj	jet subr	rogées											676,98
BZZ4 Avantage en nature maintenu Image: Construction of the point calendaires à saiair Image: Construction of the point calend	8	254.1	USS du 01/01/2	2024 au	i 31/01/20	24										
B300 Nb de jours calendaires deluction plafond 31,00 Image: calendaires deluction plafond 31,00 8804 Jours calendaires deluction plafond 31,00 Image: calendaires deluction plafond Image: calendaires deluction plafondaires deluction plafondaires deluction plafondaires deluction plafond Image: calendaires deluction plafondaires deluction plafondai		<u>87Z4</u>	Avantage en na	ature m	aintenu											
8802 Jours calendares deduction plafond 31,00 Constraints 8804 Jours calendares calculés Image: Calculé		8800	Nb de jours cal	endaire	es à saisir											
8804 Jours calendaries calculés Image: Constant Pland calculé Image: Constant Pland calculé<		8802	Jours calendair	es déd	luction pla	fond					31,00					
B306 Prorate Plafand calculé Image: Construction of the state of		8804	Jours calendair	es calo	culés									43		
B824 Prortal SMIC Income 1,000 9626 Régul % SMIC antérieur Income		8806	Prorata Plafond	calcul	é											
9822 Régul % SMC antrieur Image: Constraint of the second		<u>96Z4</u>	Prorata SMIC													1,0000
9206 Brut PAE EN COURS 1171,34 9208 Brut habuel PAE EN COURS 2854,00 9210 Rém non impactée PAE EN COURS 1171,34 92712 Brut habuel hors rém non impactées 1171,34 92714 Brut habuel hors rém non impactée 1171,34 92715 SMIC hors absence 1171,34 92716 SMIC hors absence 1170,28 92718 SMIC hors absence 1170,28 92719 Nombre d'ha/hc 1170,28 92720 Majo SMIC H/SHC Paie en cours 1170,28 92722 SMIC hors HS/HC Paie en cours 701,52 92724 SMIC COEFFICENTE Paie en cours 701,52 9724 SMIC COEFFICENTE Paie en cours 71,17 Brut 1171,34 Net imposable 103,47 Heures travailées 71,17 Net à payer avant imoôt sur le revenu 2217.66		<u>96Z6</u>	Régul % SMIC a	antérieu	ır											
9708 Brut habituel PAE, EN COURS and 2 285,00 9710 Rém non impactée PAE, EN COURS and		9706	Brut PAIE EN CO	OURS												1 171,34
9210 Rém non impactée PAE EN COURS Impactée 1171,34 92712 Brut hobuel hors rém non impactée 1 1271,34 92714 Brut hobuel hors rém non impactée 2 2 92716 SMC hors absence 1 2 92718 Monbre d'hs/hc 1709,28 1709,28 92719 Nombre d'hs/hc 1 1709,28 92720 Majo SMC HS/hC Paie en cours 1 1709,28 92722 SMC hors HS/hC Paie en cours 701,52 701,52 92724 SMIC COEFFICENTE Paie en cours 701,52 701,52 Brut 1171,34 Net imposable 103,47 Heures travailées 71,17 Brut t bag ver avant imoût sur le revenu 2 127.16 1171,34 Net à payer 2 107.16		<u>9708</u>	Brut habituel PA	AIE EN (COURS											2 854,00
9212 Brut hors rém non impactées 1171,34 9214 Brut houte hors rém non impactée 284,60 9215 SMC hors absence 1709,28 9216 SMC hors absence 1709,28 9217 Nombre d'hs/hc 1709,28 9218 Nombre d'hs/hc 1709,28 9219 Molp SML K/HC Pale en cours 1709,28 9222 SMC hors HS/HC Pale en cours 701,52 9224 SMC COEFFICENTE Pale en cours 701,52 9214 SMC COEFFICENTE Pale en cours 701,52 9214 SMC COEFFICENTE Pale en cours 701,52 9215 SMC COEFFICENTE Pale en cours 71,17 Brut 1171,34 Net imposable 103,47 Heures travailées 71,17 Net à payer avant imoût sur le revenu 2217.65		<u>9710</u>	Rém non impac	tée PA	E EN COU	RS										
9714 Brut habbuel hors riem non impactée 2 864,00 2 864,00 9716 SMIC hors absence 1709,28 1709,28 9718 Nombre d'hs/hc 1709,28 1709,28 9720 Majo SMIC HS/HC Pale en cours 100 1701,52 9722 SMIC hors HS/HC Pale en cours 701,52 701,52 9724 SMIC COEFFICENTE Pale en cours 701,52 701,52 Brut 1171,34 Net imposable 103,47 Heures travailées 71,17 Brut tsoll 1171,34 Net à paver 2 161,24 Heures payées 71,47 Net à payer avant imoût sur le revenu 2 217.65		9712	Brut hors rém n	ion imp	actées											1 171,34
9716 SMC hors absence 1709,28 9718 Nombre dhishic 1709,28 9720 Majo SMC HS/HC Pale en cours 1 9722 SMC hors HS/HC Pale en cours 1 9724 SMC COEFFICE/NTE Pale en cours 701,52 9724 SMC COEFFICE/NTE Pale en cours 701,52 Brut 1171,34 Net imposable 103,47 Heures travailées 71,17 Net à payer avant imoût sur le revenu 2 217.66		<u>9714</u>	Brut habituel ho	ors rém	non impa	ctée										2 854,00
9719 Nombre dha/hc Image: Constraint of the cours Im		<u>9716</u>	SMIC hors abse	ence												1 709,28
9720 Majo SMC HS/HC Pale en cours Image: Constraint of the second secon		<u>9718</u>	Nombre d'hs/ho													
9722 SMIC hors HS/HC Pale en cours 701,52 9724 SMIC COEFFICE/TTE Pale en cours 701,52 Brut 1171,34 Net imposable 1033,47 Heures travailiées 71,17 Brut 1171,34 Net imposable 1033,47 Heures travailiées 71,17 Net à paver avant impôt sur le revenu 2 217.65		9720	Majo SMIC HS/H	IC Paie	en cours											
9724 SMIC COEFFICENTE Paie en cours 701,52 Brut 1 171,34 Net imposable 1 033,47 Heures travailiées 71,17 Brut fiscal 1 171,34 Net à paver 2 181,24 Heures payées 71,17 Net à paver avant impôt sur le revenu 2 217.16		9722	SMIC hors HS/H	IC Paie	en cours											701,52
Brut 1 171,34 Net imposable 1 033,47 Heures travailiées 71,17 Brut fiscal 1 171,34 Net à payer 2 181,24 Heures payées 71,17 Net à payer avant impôt sur le revenu 2 217.16		9724	SMIC COEFFICIE	ENTE P	aie en cou	irs										701,52
Ent fiscal 1171.34 Net à payer 2 181.24 Heures payées 71.17 Net à payer avant impôt sur le revenu 2 217.16	Brut		1 171.34		Net in	nosable		1 033.47	Heures	travaillées		71.17				
	Brut fiso	cal	1 171.34		Netà	paver		2 181.24	Heures	pavées		71.17 N	et à paver :	avant impôt sur le revenu		2 217.16

Rubrique de cotisation 99P0 Impôt revenu prélevé à la source, le montant de la base intègre les IJSS PAS (Net imposable du bulletin + IJSS PAS).



5. génération de la DSN de janvier 2024 (CT 2024)

Le montant soumis au PAS (S21.G00.50.013) est bien le montant cumulé de la RNF 1033,47 (soit le Net imposable du bulletin) et des IJSS soumises au PAS 676,98 = 1710,45.

01/2024 MENSUELLE Re Siret : 32788811100025 DI	ef : 294316349158481 ELPHEL2 éé le 28 novembre 2023 09:32	Normale Fraction : 1/1 Dépôt : Général	CT : P24V01		■ <u>* *</u> ∞ □ □ □
🖉 Nom : plOlpl	Prénom : GERARD	Nir : 1601199004019	Matricule	: 000000001	💻 🌀
Paie : 31/01/2024 Net imposable :	1033,47 Montant Net Versé : 22	17,16 Numéro : 01			
Contrat du : 16/03/2019 au : Type : 01 - Contrat de travail à durée i	Numéro : 00003 ndéterminée Dispositif politique :	99 - Non concerné			
PAS et Revenu Net Rémunération	Prime Activité	Autres élément de revenu brut	Base assujettie Co	omposant de base assujettie	Cotisation
Prélèvement à la source S21.G00.50					
Rémunération nette fiscale	1033,47		S21.G00.50.002 V	ersementIndividu.Remuneration	Nette
Montant net versé	2217,16		S21.G00.50.004 V	ersementIndividu.MontantNet	
Taux de prélèvement à la source	2,10		S21.G00.50.006 V	ersementIndividu.TauxPAS	
Type du taux de prélèvement à la source	13 - Barème mensuel métro	pole	S21.G00.50.007 V	ersementIndividu.TypeTauxPAS	
Identifiant du taux de prélèvement à la source	e		S21.G00.50.008 V	ersementIndividu.IdTauxPAS	
Montant de prélèvement à la source	35,92		S21.G00.50.009 V	ersementIndividu.MontantPAS	
Montant de la part non imposable du revenu			S21.G00.50.011 V	ersementIndividu.PartNonImpos	ableRevenu
Montant de l'abattement sur la base fiscale déduit de la rémunération nette fiscale)	(non		S21.G00.50.012 V aleNonDeduitRNF	/ersementIndividu.MontantAbatte	ementBaseFisc
Montant soumis au PAS	1710,45		S21.G00.50.013 V	ersementIndividu.MontantSoum	isPAS

Caisse congés payés – Alimentation DSN du Bloc 65

Cette nouvelle version permet d'alimenter automatiquement en DSN, la période et le motif de suspension de paie **200 - COP (Congés payés)**, à partir de la création des absences congés payés pour un individu relevant **d'une caisse congés payés**.

Cette fonctionnalité est disponible pour les nouvelles absences congés payés créées avec cette nouvelle version.

Ainsi, après la création de l'absence congés payés et sa validation dans un bulletin, les segments DSN liés à la structure 65 seront alimentés pour le motif 200 et la période d'absence <u>uniquement</u> pour les relevant d'une caisse congés payés.

Contrat	Arrêt de travail	Fin de contrat	Autre suspension	Contrat complémentaire	Ayants droit	Institution retraite	Ancienneté	
Autre suspension \$21.G00.65								
Motif de suspension 200 - COP (congés payé					S21.G	00.65.001 ContratSu	spensionAutre.Moti	f
Date de début de la suspension 01/10/2023				S21.G	00. 65.002 ContratSu	spensionAutre.Date	Debut	
Date de fin de	la suspension	05/1	0/2023		S21.G	00. 65.003 ContratSu	spensionAutre.Date	Fin



Paramétrage fiche salarié

Accès : module **Paie** > Salariés > Salariés

Un individu relevant de la caisse CP, devra avoir un « type caisse CP », hérité du paramétrage établissement, renseigné au niveau de la fiche salarié (onglet DADS/Fiscal) et le champ « **N'adhère pas à une caisse CP** » ne devra pas être coché.

-Situation du salarié Rémunération au	pourboire		
Statut catégoriel	Non cadre	 Section AT 	1 -
Statut professionnel	Employé administratif d'entreprise , de	 Régime SS multirisques 	
Unité de durée du tr	avail Heure	Régime SS risque unique	Régime Général (CNAM/CNAV)
Caractéristique activ	rité Temps plein	Régime obligatoire risque maladie	Régime Général (CNAM/CNAV)
Taux temps partiel	0 %	Régime obligatoire risque AT	Régime Général (CNAM/CNAV)
Type Fraction DADS	Idem Etablissement	 Régime obligatoire vieillesse 	Régime Général (CNAM/CNAV)
Fraction DADS	Fraction 1	V	
Lien de parenté	< <aucun>></aucun>	Travail à l'étranger ou frontalier	< <aucun>></aucun>
Type fraction DSN	Idem Etablissement	 Salarié entreprise extérieure 	< <aucun>></aucun>
Fraction DSN	Fraction 1	W	Internet
Code catégorie sala	ié 📃		

Si la zone « N'adhère pas à la caisse CP » est cochée et que l'établissement auquel est rattaché le salarié adhère à une caisse congé payés, alors aucune période de suspension ne sera créée lors de la création de l'absence congés payés.

Caisse condés pavés			
✓ N'adhère pas à la caisse CP	Type caisse CP	Idem Etablissement	12 -
and the second sec			

Créa	tion de l'absence congés payés
بل	Accès : module Paie > Paie> Saisies > Saisie des absences
	Accès : module Paie > Paie> Saisies > Saisie groupée des absences
	Accès : module Paie > Paie> Saisies > Saisie des bulletin – loupe – Saisie d'un congé payé Accès : module Paie > Paie> Saisies > Saisie des bulletin – loupe – Saisie d'une absence



Accès : module **Paie** > Paie> Saisies > Saisie par rubrique – Icône saisie des absences Accès : module **Paie** > Salarié> Absences > Gestion par salarié Accès : module **Paie** > Salarié> Absences > Saisie groupée des absences Accès : module **Paie** > Salarié> Congés payés > Gestion par salarié Accès : module **Paie** > Salarié> Congés payés > Saisie groupée des congés payés Accès : module **Paie** > Salarié> Congés payés > Saisie groupée des congés payés Accès : module **Paie** > Import/Export > Fichier import > Import rubriques de paie

La création d'absences congés payés pour un individu relevant d'une caisse congés payés aura pour effet de créer une période de suspension correspondant à l'absence avec le motif suspension **200 - COP (Congés payés).**

Un individu non relevant d'une caisse congés payés n'aura aucune période de suspension 200 - COP (Congés payés) de créée.

Cas de modification ou suppression de l'absence :

- Si vous supprimez l'absence (possible avant l'intégration dans le bulletin ou avant la génération d'une DSN évènementielle), la période de suspension de paie est supprimée automatiquement dans le contrat de travail.

- Si vous modifiez les dates d'absences, la période de suspension est également mise à jour.

- Si vous modifiez le motif d'absence pour associer l'absence à un motif qui n'est pas affecté à une période de suspension DSN, la période de suspension de paie est supprimée automatiquement dans le contrat de travail.

Exemple : une période de congés payés pour un salarié qui adhère à une caisse CP : du 05/10/2023 au 25/10/2023 :

Fiche salarié



Saisie absence

💼 🔒 🗿 🔻	🕒 🕼 🛗	🐣 🚔		0 X
Caractéristiques – Salarié	000000050	CDI TEMPS PL	EIN NON CADRE	
Date d'entrée	01/01/2022			
Prolongation d'ab	sence	Date d'arrêt ir	nitial 04/12/2023	
bsences				
Congés payés	04/12/23 au 06/2	12/23		
Mouvement	PRI Congés	payés pris	V	
Sens	-	W		
Sens Du	-	Au	06/12/2023	
Sens Du Début de	- 04/12/2023 Matinée	Au Fin de	06/12/2023 Après-Midi	

Création périodes de suspension au niveau du contrat de travail

Accès : module **Paie** > Salariés > Salariés > Contrat de travail – Onglet DSN

La création de l'absences congés payés pour un salarié adhérant à une caisse CP, aura pour effet la création automatique d'une période ou plusieurs périodes de suspension au niveau du contrat en cours.

Exemple : congés payés pour un salarié qui adhère à une caisse CP : du 04/12/2023 au 06/12/2023

Au niveau du contrat de travail en cours, une période de suspension de type 200 est créée pour la période du 04/12/2023 au 06/12/2023.

	Contrats de travail Pa	aie & GRH : 0000000193 SALARIEE Test		
🗎 🏛 🚔				ΘX
Caractéristiques Eléments de salaire	Rupture du contrat DSN	DSN activité		
Ancien nº de contrat de travail Ancien code SIRET du contrat		Date d'application du nouveau SIRET	01 janv. 1900	
Motif d'exclusion	<aucun></aucun>		▼	
Régime Local	Non applicable		•	
Motif suspension	Congés payés			

	Saisie de la zone : Motif de	e suspension DSN			
🔥 👯 🚯 🕼	A			0	×
Nouvelle va	eur Libellé	Date d'application	Date fin bulletin		
200	Congés payés	04/12/2023	06/12/2023		
Fiche Ancienne valeur					
Nouvelle valeur	Congés payés	W			
Date d'application	04/12/2023 — au 06/12/2023 —				
Commentaire	ié à la saisie d'une absence PRI Congés payés pris				

La période de suspension associée à une absence congés payés ne doit pas être modifié à partir de cet écran mais directement à partir de l'absence congés payés.

Validation de l'absence dans un bulletin de paie

Accès : module **Paie** > Paie> Saisies > Saisie des bulletins Accès : module **Paie** > Paie> Préparation automatique > Préparation automatique

Pour que la période de suspension remonte en DSN, l'absence liée à la période de suspension doit être validée dans un bulletin de paie.

Cegid HR Sprint – Fiche version Edition Décembre 2023



Exemple : congés payés pour un salarié qui adhère à une caisse CP : du 04/12/2023 au 06/12/2023

BU MODI	LLET FICAT	IN FION	Etablis Salarié Date d Date d	sement 'entrée e naissance	ETAB BTP 0000000193 03/04/2018 25/07/1988	SALA Date de	RIEE Test		Sortie défin	itive	E
Du Edité du Salaires B	01/12/2 01/12/2 ases de co	2023 - 2023 - otisation Coti	au au sations R	31/12/2023 31/12/2023 etenues Primes		Tren Base	ième forçé s forcées entaires Diac	31 / Tranch	31 es forcées	C Acqui	Acquis Su is modifiés 2,08
Cod	e			Libellé			В	ase	Taux	Coefficient	Montant
0002	2 S B D	Salaire mensue DSN Quotité ca	égorie sala	irié				151,67			3 000,00
1072	2 1	nd. petits dépla	cements								
1074	4 li	nd. grands dép	lacements								
2011	1 H	Heures supp st	ructurelies	15 %							
3210	4 C	Absence conge	s payés					3,00			415,32
3210.	.1	Congés payés)4/12/23 au	06/12/23							

L'absence est validée dans le bulletin de décembre 2023.

DSN

Accès : module **Paie** > DSN > Génération mensuelle

Après la validation de l'absence dans un bulletin, la période de suspension remontrera en DSN au niveau du bloc 65.

Exemple : congés payés pour un salarié qui N'adhère à une caisse CP : du 04/12/2023 au 06/12/2023

DSN de décembre 2023

	12/2023	MENSUELLE Siret : 327888111	Ref ∷ ETAB BTP Créé le 4 décembre 20	Normale Fraction : 1/1 Dépôt : 0 023 16:57	Général CT∶P23V01	<u> </u>	▦	<u>8</u>	<u>*</u> ×
1	Nom :	SALARIEE	Prénom : Test	Nir :	Matricule : 00000	00193			📖 <table-cell></table-cell>
1	Contra Type	at du : 01/01/2022 au : :01 - Contrat de travail ;	Numéro : 00003 à durée indéterminée Disposi	itif politique :99 - Non concerné					1
	Contrat	Arrêt de travail	Fin de contrat Autre su	uspension Contrat complémentaire	Ayants droit Institution retraite	Ancienneté			
	Autre susp	ension S21.G00.65—							
	Motif de sus	pension	200 - COP (co	ongés payés)	S21.G00.65.001 ContratSt	uspensionAutre.Motif			
	Date de déb	out de la suspension	04/12/2023		S21.G00.65.002 ContratSt	uspensionAutre.DateD)ebut		
ΙL	Date de fin	de la suspension	06/12/2023		S21.G00.65.003 ContratSt	uspensionAutre.DateF	in		



Exemple : congés payés pour un salarié qui N'adhère à une caisse CP : du 08/12/2023 au 12/12/2023

Aucune période de suspension liée à l'absence congés payés n'est créée en DSN.

DSN de décembre 2023

	12/2023 15	MENSUELLE Siret : 327888	Ref : ETAB BTP Créé le 4 décembre 2023 17:39	Normale Fraction : 1/1 Dépôt : Génér	al CT : P23V01	₩ ⊞	🙇 🌋 💌
	Nom :	SALARIE	Prénom : Test	Nir :	Matricule : 000000220		💻 🔞
	Contra Type :	at du : 01/01/2022 au : :01 - Contrat de travail à d	Numéro : 00003 urée indéterminée Dispositif politique :9	9 - Non concerné			6
(Contrat	Arrêt de travail	Fin de contrat	Contrat complémentaire	Ayants droit Institution retraite Ancienneté		

Rappel activité – Contrôle sur la période de rappel

Cette version apporte un nouveau contrôle concernant la période de **régularisation des blocs 53 et 58** qui doit être comprise dans la période du contrat de travail en cours.

- La **date de début** de période de la régularisation ne doit pas être inférieure à la date de début du contrat en cours
- La **date de fin** de la période de régularisation ne doit pas être supérieure à la date de fin du contrat en cours
- Si le salarié possède **plusieurs contrats**, la date de régularisation doit être comprise sur le dernier contrat en cours soit le contrat du bulletin.

• Si le **salarié est sorti**, la date de régularisation doit être comprise sur son dernier contrat. A la validation d'un bulletin dont une ou plusieurs ligne(s) de régularisation ne respectent pas ces critères on obtient le message suivant :

i	Saisie des bulletins
Attent	tion ! La période de régularisation doit être comprise sur la période du contrat en cours. Modifiez les dates saisies.88AD.RO1 Rappel Nb de jours calendaires
	<u>o</u> k

Intermittents – Nouveaux types pour attestation AEM

Menu Paramètres > Dossier > Paramètres société > Paie > Caractéristiques > AEM spectacle

Cette version apporte de nouveaux types pour le numéro de l'AEM, pour le format papier (**P** et **T**) et pour le format EDI (**U** et **Z**).

Pour le format papier, la liste déroulante propose les types **B**, **C**, **P**, **T** et **X**.

Allesiduu	-	Agrément	n° d'ordre
Papier P	Ŧ	111	000006
EDI B			
Rubrique j			

Pour le format EDI, la liste déroulante propose les types *E*, *U*, *W*, *Y* et *Z*.

N° Attestation		Agrément	n° d'ordre	
Papier	Ρ	T	111	000006
EDI	W	T	222	000006
Rubrique	j E			
Rubrique	w			
Cumul ba	s Z			

Fiche Salarié – Niveau de formation

Paie / Salariés / Salariés / Onglet [Affectation]
Paie / Salariés / Salariés / Onglet [Contrat de travail]

Cette version apporte la suppression du contrôle au niveau du champ **Niveau de formation** de la fiche Salarié.

Lors de la validation du contrat de travail, si le champ *Intitulé du contrat* est alimenté avec la valeur *Contrat d'insertion*, alors le message suivant n'est plus affiché :

!	Saisie de la zone : Intitulé du contrat de travail		
Le niveau de formation est obligatoire pour ce type de dispositif			
	<u>o</u> ĸ		



Ajout des codes IDCC suivant :

- **3243 :** CCN des commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison
- 3244 : CCN des professions réglementées auprès des juridictions
- 3250 : CCN des commissaires de justice et sociétés de ventes volontaires
- 3248 : Convention collective nationale de la métallurgie

5. CORRECTIONS – EDITION 09 – MAJ DECEMBRE 2023

Programme	Référence	Sujet
DSN	PRB0131364	DSN - Salarié : le caractère apostrophe dans le nom d'un salarié est remplacé par un espace
Écritures comptables	PRB0132296	Écritures comptables : problème lors de l'édition des OD de paie
Salarié	PRB0111289	CONTRAT - Problème d'alimentation du champ Intitulé du contrat si saisie anticipée du contrat